

### Observations préliminaires

Un survol de la situation des transports - notamment dans la perspective de l'Europe 1993, année de la dérégulation - est une source de préoccupation compte tenu du risque d'engorgement total des capacités en trafic marchandises, si des mesures appropriées ne sont pas prises pour atténuer des conditions déjà extrêmement délicates actuellement.

La Communauté des Chemins de fer européens suit très attentivement les débats menés présentement au niveau international sur le franchissement des Alpes - question étroitement liée aux problèmes de transit des envois CEE via des pays tiers. Comme les nouvelles transversales alpines n'entreront vraisemblablement en service que dans 10 ou 15 ans au plus tôt, un problème doit être résolu de toute urgence : répondre à l'accroissement de la demande de transport par la chaîne principale des Alpes, alors que les itinéraires existants sont déjà totalement saturés.

Dans ce rapport, la Communauté des Chemins de fer européens (CFE) veut montrer que les entreprises ferroviaires peuvent adapter leur offre à la demande jusqu'à la -mise en exploitation des nouvelles traversées alpines et formule des propositions concrètes.

En prenant en considération les plans visant à stimuler le trafic ferroviaire en Europe à la veille du grand marché européen de 1993 et à l'horizon 2000 1) et en présentant des mesures adéquates, la CFE souhaite ainsi apporter une contribution positive aux négociations sur le transit de transports CEE de marchandises engagées entre la Communauté européenne et les pays tiers concernés.

La CFE est convaincue que l'élan vigoureux du trafic ferroviaire en Europe - et la collaboration avec d'autres modes - peut devenir l'un des supports majeurs d'un développement économique plus harmonieux en Europe au 3e millénaire.

Les Réseaux veulent également faire apparaître clairement dans ce rapport que la demande d'un corridor pour des camions de 40 tonnes à travers la Suisse - qui, en raison d'une surcharge de 10 % en moyenne, serait en réalité un corridor pour des camions de 44 tonnes - n'est pas justifiée.

---

1) Il y a lieu de signaler notamment à ce propos l'étude sur un schéma directeur d'un réseau de transport combiné en Europe, effectuée avec le soutien de la Commission de